

4. Plan de travail simplifié – présentation des opérations et des suivis proposés :

4.1. Gestion des habitats et des espèces GH

GH0 – priorité 1 – Absence de vidange et de pêche de l'étang, pas de mise en assec

GH0' – priorité 1 – Libre évolution de la forêt sans intervention sylvicole

GH0'' – priorité 1 – Non intervention sur le rideau arbustif de Saules cendrés de la ceinture externe de l'étang qui forme un bon écran favorable à la quiétude pour les oiseaux d'eau

4.2. Administratif et partenarial AD

AD1 – priorité 1 – Rédaction et signature de convention cynégétique avec limitation des battues au-delà du 31 janvier

AD4 – priorité 2 – Constitution d'un dossier de demande d'extension du site Natura 2000 du Lac de Madine à l'étang le Bailly

AD5 – priorité 1 – Veille foncière sur des parcelles situées en aval de l'étang : Etang du Bois de l'Abbé

AD6 – priorité 1 – Transmission du plan de gestion à la commune et présentation en comité de gestion

AD7 – priorité 1 – Réunion annuelle du Comité de Gestion en synergie avec les autres propriétés du CdL

4.3. Suivi écologique SE

SE1 – priorité 1 – Suivi limnimétrique mensuel et diagnostic visuel régulier des anomalies de la digue (tous les ans)

SE2 – priorité 1 – Bilan en fin de plan de gestion de l'évolution spatiale des communautés végétales actuelles (2019)

SE3 – priorité 1 – Suivi des transects « herbiers aquatiques » en fin de plan de gestion (2019)

SE4 – priorité 2 – Re conduite d'une diagnose physico-chimique des compartiments « eau » et « sédiments » en fin de plan

SE5 – priorité 2 – Suivi des peuplements d'odonates (2019)

SE6 – priorité 1 – Inventaires des Coléoptères aquatiques par pose de nasses (2015)

SE7 – priorité 1 – Inventaire par piégeage lumineux des trichoptères (2016)

SE8 – priorité 1 – Suivi des oiseaux nicheurs (2015-2017-2019)

SE9 – priorité 2 – Inventaire naturaliste de quelques groupes et description sommaire des milieux de l'Etang du Bois de l'Abbé en vue de son acquisition éventuelle (2015)

4.4. Opérations de Police et de Surveillance PO

PO1 – priorité 1 – Surveillance du site lors des coupes d'abattage dans les parcelles forestières voisines

PO2 – priorité 1 – Surveillance de la fréquentation du site des usages et des accès

4.5. Suivi écologique SE

FA1 – priorité 1 – Installation d'un panneau qui interdit les accès en dehors de la digue et du chemin forestier à l'Ouest

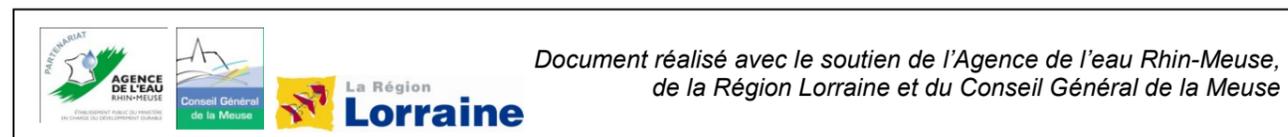
FA2 – priorité 1 – Installation d'un panneau de présentation du site protégé à l'intersection de la digue et du chemin forestier

FA3 – priorité 2 – Animation d'au moins une sortie thématique à destination des habitants de Saint-Baussant



Leucorrhine à large queue (Courte C.)

En 10 ans, le Conservatoire du Littoral a porté une action foncière décisive sur les étangs riverains du lac de Madine, pour une superficie globale d'environ 100 hectares. Ces étangs constituent individuellement des zones naturelles de forts intérêts biologiques et écologiques, et forment collectivement un maillage de zones humides essentiel et complémentaire au Lac de Madine (1050ha).



Document réalisé avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, de la Région Lorraine et du Conseil Général de la Meuse

1. Informations administratives

Etat parcellaire et mode de protection conservatoire

L'étang le Bailly se situe sur le territoire communal de Saint-Baussant en Meurthe-et-Moselle. Afin d'assurer la protection du site, le Conservatoire du Littoral (CdL) a acquis cet étang en 2011 et délégué sa gestion au Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (CEN Lorraine) et à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) par le biais d'une convention tripartite.

Commune	Propriétaire	Gestionnaires	Section	Nb de parcelles	Superficie
Saint-Baussant	Conservatoire du Littoral	Cen Lorraine - Oncfs	A-2	5	8 ha 36a 95ca

Contexte

- le site est rattaché à l'inventaire départemental des Espaces Naturels Sensible, n° 54E120 « Etangs de Pannes et le Bailly » ;
- il est très proche du site « Lac de Madine et étangs Pannes » rattaché au réseau Natura 2000 en tant que ZPS et ZSC ;
- le Bailly est le premier d'une série de 4 étangs, dont les 2 plus avaux, le Grand et le Petit Pannes sont déjà des propriétés du Conservatoire du Littoral ;
- les habitats naturels dominants sont des milieux aquatiques et différents types de roselières inondées ;
- l'étang est en cours d'atterrissement depuis l'abandon de la gestion traditionnelle. Les ouvrages sont en mauvais état avec des fuites constatées dans la digue.

Contacts

Responsable CdL : Fabien DEVIDAL (Chemin de la Grande Roche 73370 Le Bourget du Lac / 04.79.60.76.30)

Responsable CEN Lorraine : Cyrille DIDIER (7 bis, rte de Pont à Mousson 54470 Thiaucourt / 03.83.80.70.80)

Référent ONCFS : Jean-Marc LEFRANC (Bureau du syndicat de Madine 55210 Nonsard / 03.29.90.09.21)

2. Environnement, hydrographie

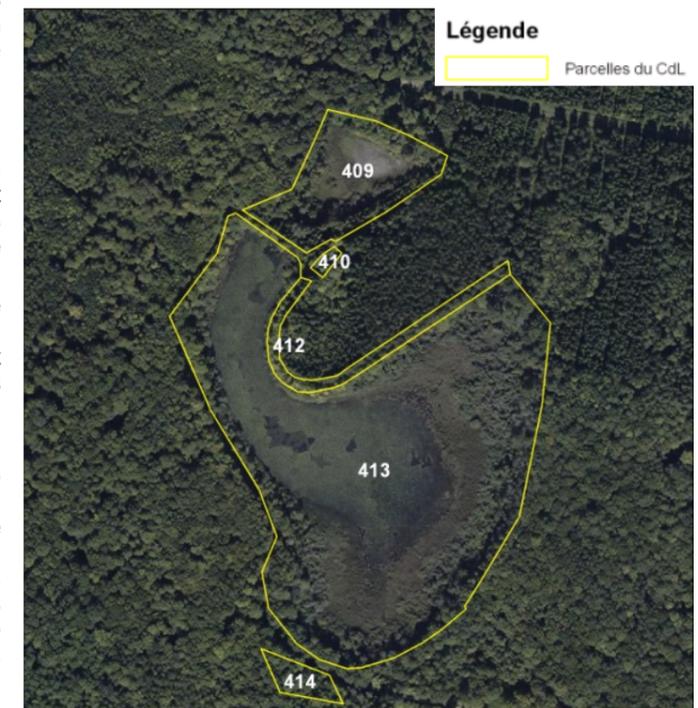
Le site est installé sur des alluvions fluviales récentes (Fz). Le bassin versant, entièrement forestier, se situe en limite d'une formation argileuse du Callovien et d'une formation marneuse relevant du Bathonien supérieur.

Avec une moyenne annuelle de 869 mm (écart type de 186 mm), la pluviométrie de ce secteur est bien répartie tout au long de l'année. Depuis 2000, trois années ressortent comme des « années sèches » ; 2003, 2005 et 2009. La forte pluviométrie hivernale engendre des écoulements de surfaces importants favorisant le remplissage de l'étang.

Le Bailly est un étang exclusivement forestier. Il fait partie du bassin versant du ruisseau de Madine, cours d'eau qui se jette dans le Rupt-de-Mad. Il se situe en amont de deux autres étangs, propriétés du Conservatoire du Littoral ; les étangs de Pannes, vers lesquels il s'écoule.

Le site est scindé en 2 parties séparées par une digue en mauvais état qui présente des fuites (entre parcelles 413 et 409 sur la carte). En aval de la digue, le « petit Bailly » (409) est une grande mare très nettement atterrie envahie par une prêlaie et où l'eau libre a disparu. En amont, l'étang le Bailly proprement dit offre également des faciès d'atterrissement avancés depuis l'abandon des vidanges traditionnelles. Il n'existe pas une alimentation principale mais plusieurs faibles contributions en provenance des forêts voisines dans la partie sud de l'étang.

Les deux pièces d'eau sont ceinturées par des formations végétales denses de saules arbustifs qui font la transition avec les milieux forestiers voisins.



3.1. PATRIMOINE NATUREL

Evolution historique des milieux

L'étang le Bailly est un étang fondé en titre, figurant sur des cartes antérieures à 1829. (cartes des Naudins : 1728 – 1739).

La photo-interprétation des clichés depuis 1950 permet de constater que l'occupation spatiale des roselières et des herbiers aquatiques est, depuis 60 ans, relativement stable. La superficie d'eau libre (soit la superficie occupée par les herbiers) est restée relativement constante avec environ 30% de la surface du site.

A partir des années 80, une augmentation de la surface des saulaies arbustives semble se dessiner. Cette progression témoigne d'un atterrissement de l'étang à partir des lisières forestières mais la vitesse de dynamique est difficile à apprécier compte tenu des variations constatées entre chaque décennie.

En raison des fuites constatées dans les ouvrages il est important de suivre régulièrement la dynamique d'atterrissement en lien avec les niveaux d'eau dans la mesure où l'équilibre apparent de l'étang peut être rompu si la fuite devient trop importante ou que l'étang ne se recharge pas suffisamment.

Habitats [Code Corine ; UE = habitats d'intérêt européens selon la directive CE92/43]

Voir carte ci-contre.

- ❖ Herbiers à Cératophylle et Potamot (0,45 ha), [22.421 x 22.422 ; 3150];
- ❖ Herbiers à Nénuphar blanc et Cératophylle (1,74 ha), [22.422 x 22.4311 ; 3150]
- ❖ Roselière à Phragmite (1,07 ha) [53.11];
- ❖ Prêlaie à Equisetum fluviatile (0,42 ha), [53.147];
- ❖ Roselière à Typha (0,32 ha) [53.13];
- ❖ Cariçaie à Laïche des rives (0,10ha) [53.21];
- ❖ Aulnaie marécageuse (0,10) [44.91];
- ❖ Saulaie cendrée (1,96) [44.921];
- ❖ Autres boisements et fourrés (2,00ha);
- ❖ Plantations de résineux (0,50) [83.31];

Faune

25 espèces d'odonates ont été recensées sur l'étang le Bailly. Le peuplement est globalement plus pauvre que les étangs de Pannes et de Montfaucon. Ceci s'explique par un contexte plus forestier avec des végétations palustres moins diversifiées et moins étendues. Les espèces parmi les plus abondantes sont *Lestes sponsa*, *Lestes viridis*, *Coenagrion puella*, *Coenagrion pulchellum*, *Erythromma najas*, *Erythromma viridulum*, *Aeshna isoceles*, *Cordulia aenea*, *Leucorrhinia caudalis*, *Crocothemis erythraea* et *Sympetrum sanguineum*. Pour toutes ces espèces la reproduction sur le site a été confirmée. En plus de la Leucorrhinie à large queue, deux autres espèces de libellules remarquables se reproduisent sur ce site : la Cordulie à deux tâches (ZNIEFF2) et le Sympétrum méridional (ZNIEFF3).

Parmi les autres invertébrés aquatiques, il existe un réel potentiel pour les coléoptères et punaises, la pose d'une nasse ayant permis la capture du *Cybister lateralmarginalis*.

Concernant les amphibiens et les reptiles, le site accueille 6 espèces en reproduction ; la Grenouille verte, le Crapaud commun, la Grenouille rousse, la Grenouille de Lessona, la Couleuvre à collier et l'Orvet.

Le contexte forestier de l'étang du Bailly limite l'intérêt avifaunistique en particulier pour les oiseaux d'eau et paludicoles. Ce type d'étang est néanmoins particulièrement favorable à la nidification de la Grue cendrée.

Flore

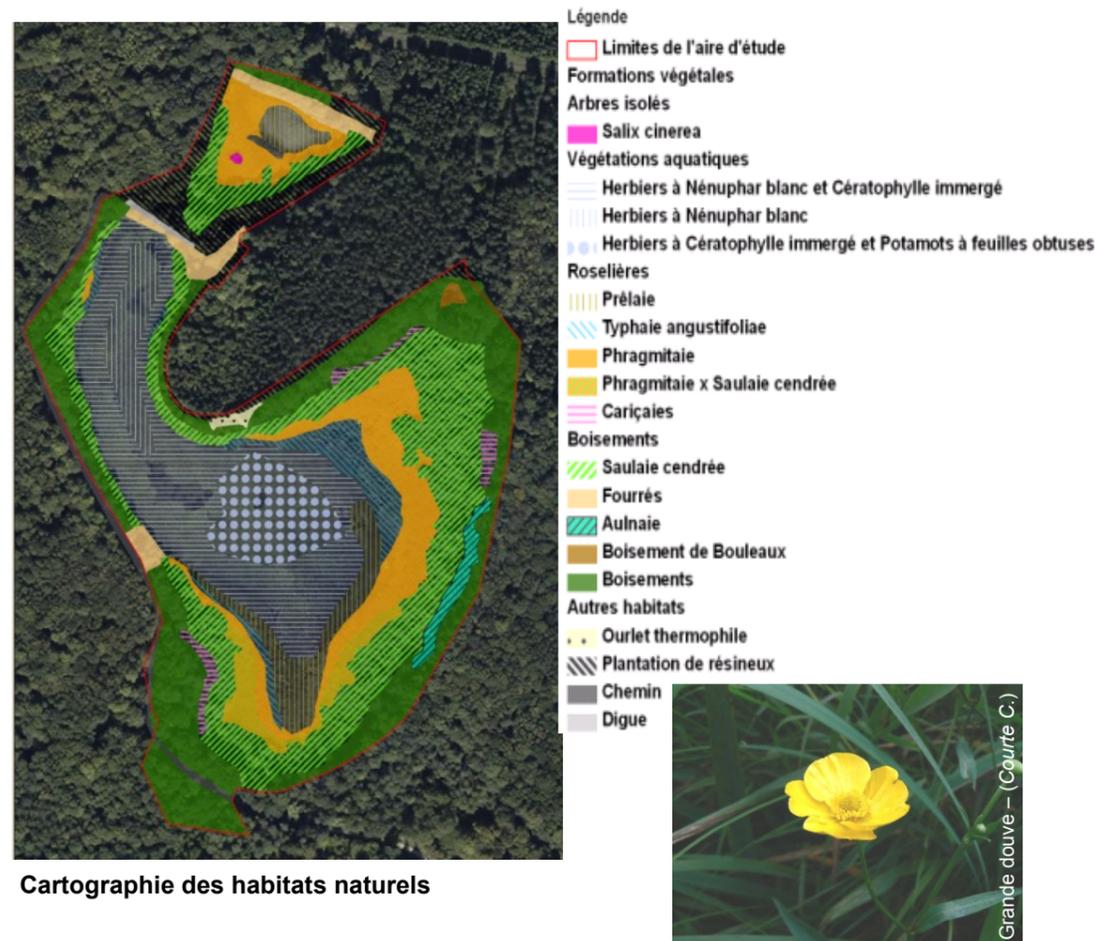
Dans les **eaux libres**, les végétaux aquatiques immergés sont représentés par le genre Cératophylle (*C. demersum* et *C. submersum*) et quelques potamots dont le rare Potamot à feuilles obtuses (*Potamogeton obtusifolius*). Néanmoins, l'espèce la plus recouvrante qui assure l'essentiel de la biomasse est le Nénuphar blanc (*Nymphaea alba*).

Les **roselières** sont diversifiées et composées par des peuplements paucispécifiques à Phragmite (*Phragmites australis*), à Scirpe des lacs (*Scirpus lacustris*), à Massette (*Typha angustifolia*). Il existe aussi des roselières basses héliophiles à Prêle des boursiers (*Equisetum fluviatile*) qui font la transition entre la végétation aquatique des eaux libres et les végétations palustres. Les ceintures internes sont colonisées par la Grande douve (*Ranunculus lingua*). La ceinture externe est bordée par une saulaie basse arbustive à Saule cendré (*Salix cinerea*) qui fait la transition vers la forêt.

Au total, 158 espèces végétales ont été identifiées sur l'étang le Bailly, dont la Grande douve, protégée sur l'ensemble du territoire Français. Il faut également signaler la présence originale du Cératophylle submergé (ZNIEFF3), très rare en Meuse.

Etang le Bailly à Saint-Baussant

3. Informations opérationnelles de terrain



Cartographie des habitats naturels



Vue de l'Etang le Bailly depuis la digue (Cen Lorraine, 2013)

3.2. VALEURS ET ENJEUX DU SITE

Sur l'ensemble des étangs satellites du lac de Madine propriétés du Conservatoire du Littoral, l'étang le Bailly est celui qui présente les faciès d'atterrissement les plus avancés. L'absence de gestion traditionnelle depuis plusieurs décennies fait le particularisme et l'originalité de ce site. L'étanchéité de la digue dont dépend la relative stabilité des communautés végétales et animales en place reste primordiale.

De cet enjeu fondamental qui réside finalement dans la pérennité de « l'écosystème étang » découle d'autres enjeux prioritaires ou potentiels comme la diversité et l'abondance des herbiers aquatiques ; la diversité des communautés palustres ; la présence de la Grande douve ; la diversité du cortège d'Odonates et en particulier le bon état de la population de Leucorrhinie à large queue, le cortège de coléoptères et punaises aquatiques, le peuplement de trichoptères, la reproduction possible de la Grue cendrée.

Plusieurs enjeux secondaires ne sont pas directement liés à l'étang comme la présence de boisements humides en périphérie du site et l'existence d'une famille de Blaireau.

Etat de conservation.

L'état de conservation des roselières et des herbiers de l'étang est bon. Le site semble globalement en équilibre. Toutefois, la vitesse de dynamique d'atterrissement est à surveiller en lien avec le maintien de niveaux d'eau satisfaisants. L'aspect quantitatif est un facteur déterminant dans le cas d'un étang digue comme le Bailly où les conditions d'étanchéité de l'ouvrage ne sont plus garanties à 100%. Une surveillance accrue du dispositif est donc à prévoir dans le cas où ne sont pas engagés des travaux de réfection. Dans le cas présent, la situation hydrologique actuelle ne semble pas compromettre le bon fonctionnement de l'écosystème.

Le site a été retenu dans l'inventaire ENS de la Meurthe-et-Moselle au sein d'une enveloppe plus large englobant également les deux étangs de Pannes.

3.3. OBJECTIFS A LONG TERME DU PLAN DE GESTION

A – Maintenir les habitats et espèces d'intérêt prioritaire

- A1. Conserver les fonctionnalités de l'écosystème étang
- A2. Maintenir la structure et la composition des roselières associées
- A3. Maintenir la diversité et le recouvrement des herbiers aquatiques
- A4. Maintenir le peuplement d'invertébrés aquatiques en particulier les odonates

B – Maintenir les habitats et espèces d'intérêt secondaire

- B1. Améliorer l'état de conservation des habitats forestiers
- B2. Sauvegarder la famille de Blaireau installée sur le site

C – Préserver/renforcer l'intérêt du site

- C1. Maintenir des conditions d'accueil favorables à la nidification de la Grue cendrée

D – Inscrire la protection du site dans le contexte local

- D1. Intégrer l'étang le Bailly au réseau Natura 2000
- D2. Etendre la protection du site à d'autres milieux remarquables
- D3. Informer les élus locaux et les ayants droits
- D4. Sensibiliser les riverains et les locaux à la protection du site.